
HYDERABAD – Réunion conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et GNSO

Lundi 7 novembre 2016 – 12h30 à 13h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

JAMES BLADEL : OK. Nous pouvons commencer. J’espère que tous les membres du conseil soient là et que le Conseil ait eu la possibilité de fixer une plaque. Je souhaite la bienvenue au Conseil de l’ICANN et je vous remercie d’être venus pour cette réunion conjointe. Nous commençons par quelques présentations ? Je ne sais pas s’il y a eu de grands changements depuis la dernière réunion de nos groupes, mais on peut juste faire un tour de table pour nous rafraîchir la mémoire. On peut commencer par là ?

AKINORI MAEMURA : Akinori Maemura. Je suis un nouveau membre du Conseil d’administration. Merci.

LITO IBARRA : Lito Ibarra, membre du Conseil d’administration de l’ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

KAVEH RANJBAR : Kaveh Ranjbar, nouvel agent de liaison du RSSAC auprès du Conseil d’administration.

MASON COLE : Mason Cole, agent de liaison de la GNSO auprès du GAC.

DARCY SOUTHWELL : Darcy Southwell, conseillère de la GNSO du groupe des représentants des bureaux d’enregistrement.

PHILIP CORWIN : Philip Corwin, conseiller de l’unité constitutive des utilisateurs commerciaux.

SUSAN KAWAGUCHI : Susan Kawaguchi, B.C.

MICHELE NEYLON : Michele Neylon, conseiller du groupe des représentants des bureaux d’enregistrement.

MARKUS KUMMER : Markus Kummer, Conseil d’administration de l’ICANN.

-
- PAUL McGRADY : Paul McGrady, conseiller de la GNSO pour l'IPC.
- ASHA HEMRAJANI : Asha Hemrajani, Conseil d'administration de l'ICANN.
- HEATHER FORREST : Heather Forrest, vice-présidente du conseil de la chambre des parties non contractantes.
- JAMES BLADEL : Salut. James Bladel, président du conseil de la GNSO.
- STEVE CROCKER : Steve Crocker, Conseil d'administration de l'ICANN
- BRUCE TONKIN : Et maintenant on arrive à la partie australienne, Bruce Tonkin, Conseil d'administration de l'ICANN
- DONNA AUSTIN : Donna Austin, vice-présidente du conseil.
- DAVID OLIVE : David Olive, organisation ICANN.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Lousewies van der Laan, Conseil d'administration de l'ICANN.

RON da SILVA : Ron da Silva, Conseil d'administration de l'ICANN

ED MORRIS : Ed Morris, conseil de la GNSO, NCSG.

SUZANNE WOOLF : Suzanne Woolf, agent de liaison sortant du RSAC auprès du Conseil d'administration de l'ICANN.

BECKY BURR : Becky Burr, nouveau membre du Conseil de la chambre des parties contractantes.

MATTHEW SHEARS : Matthew Shears, NCSG.

KEITH DRAZEK : Keith Drazek, groupe des représentants des opérateurs de registre, conseiller de la GNSO.

SARAH CLAYTON : Sarah Clayton, NCSG.

DAVID CAKE : David Cake, conseiller du NCSG.

MAARTIN BOTTERMAN : Maartin Botterman, nouveau membre du Conseil.

MIKE SILBER : Mike Silber, une partie du futur.

CARLOS GUTIÉRREZ : Carlos Gutierrez, remplaçant d’Erika Mann. Très honoré.

STEFANIA MILAN : Stefania Milan, conseillère du groupe des représentants des entités non commerciales.

STEPHANIE PERRIN : Et Stephanie Perrin, conseillère du groupe des représentants des entités non commerciales.

CHERINE CHALABY : Cherine Chalaby, Conseil d’administration de l’ICANN.

GEORGE SADOWSKY : George Sadowsky, Conseil d’administration de l’ICANN.

KUO-WEI WU : Kuo-Wei Wu, Conseil d'administration de l'ICANN pour une journée de plus.

RUBENS KUHL : Rubens Kuhl, groupe des représentants des opérateurs de registre.

JAMES BLADEL : D'accord, merci. Et encore une fois, chers collègues du Conseil d'administration, soyez les bienvenus. Je pense que nous avons un ordre du jour, et pour préparer cette discussion vous nous avez envoyé deux questions. Si vous êtes d'accord nous allons commencer par ces deux points, Steve, en parler en profondeur, et tout peut rester relativement informel pour le traitement de ces deux questions.

La première question nous a été présentée par le Conseil. Ils nous ont demandé ce dont le Conseil et l'organisation ICANN ont besoin pour que la transition soit réussie.

Nous en avons discuté pendant -- j'hésite à l'appeler notre session du week-end parce que cette fois-ci ce n'est pas le week-end... Je pense que c'était mercredi. Mais nous en avons discuté et je -- je ne sais pas si quelques-uns parmi les

conseillers souhaitent évoquer cette question. Je pense que nous avons débattu sur certaines séances ouvertes potentielles, et je pense -- je ne sais pas si lui passer la parole vu qu'elle n'a pas levé la main, mais je pense que Donna a aussi bien des idées par rapport aux discussions potentiellement élevées sur des sujets particuliers entre le Conseil, la GNSO et potentiellement le GAC. Donna, voulez-vous faire le point à cet égard ?

DONNA AUSTIN :

Bien sûr, merci, James. Donna Austin. Je ne sais pas si je suis les formalités ici. C'était en réponse à certaines questions que nous avons considérées pour le Conseil d'administration. Et ce que je vais dire est dans le cadre de la gestion de la charge de travail du point de vue du conseil de la GNSO : nous avons quatre PDP qui sont actuellement actifs, et nous sommes très conscients du fait que si l'on revient à la question, en particulier ce qui concerne les nouvelles procédures subséquentes du PDP des nouveaux gTLD, il y aura un certain nombre de sujets très sensibles que le groupe de travail du PDP discutera mais également le GAC mène quelques conversations en parallèle. Et nous -- ce que je propose est de trouver la manière de faire en sorte que pendant les réunions de l'ICANN il n'y ait pas de réunions bilatérales entre le conseil et le GAC et le Conseil d'administration et le GAC, mais de trouver un moyen d'avoir des discussions trilatérales entre le Conseil d'administration, le

GAC et la GNSO, dans le but de mieux comprendre les points litigieux et les différents points de vue et de tenter de résoudre certains parmi eux avant d'arriver à un point final où nous aurons des recommandations du PDP qui sont incompatibles avec l'avis du GAC. Vous le savez, évidemment nous détestons certains sujets en ce moment. Je pense donc qu'une des leçons que nous pouvons potentiellement tirer c'est de mieux utiliser le temps dont nous disposons lors de ces réunions. Je veux dire, on se réunit trois fois par an. Nous avons les gens -- des gens qui ont parcouru un long chemin pour -- vous savez, dénouer certains de ces problèmes que nous rencontrons. Nous allons donc faire un meilleur usage de notre emploi du temps pour permettre au GAC, au Conseil d'administration et au conseil de mener un dialogue ouvert sur certains problèmes controversés et au fur et à mesure du traitement des recommandations du PDP et des avis du GAC conflictuels nous essaierons donc d'aborder tout ça, dans la mesure du possible. Voilà donc ma suggestion. Et je pense qu'en ce qui concerne le premier point ici, je suis sûre que le Conseil doit avoir entendu tout au long de la semaine que l'emploi du temps pour cette réunion n'était pas parfait, qu'il pourrait certes être amélioré. Du point de vue du conseil, ce que nous savons c'est qu'il y a un nombre de sessions qui devraient figurer dans notre emploi du temps, et éventuellement, vous le savez, pas ouvertes à la négociation. Un point de départ pourrait être d'arriver à un accord sur ce qu'il

faut traiter pendant ces séances et puis travailler là-dessus.
Une participation un peu longue, mais merci.

JAMES BLADEL : Markus veut prendre la parole ?

MARKUS KUMMER : Oui, merci. C'est Markus Kummer au micro, pour la transcription. J'aime beaucoup l'idée d'avoir un type de réunion tripartite entre le Conseil d'administration, le GAC et le conseil de la GNSO. C'est -- moi -- je verrais ça plutôt comme une conséquence logique de la transition de l'IANA réussie. Nous savons maintenant que ça fonctionne, quand on s'assied autour de la même table et on travaille ensemble pour trouver une solution. Travailler en silos et puis demander aux autres de faire des commentaires, eh bien, ça mène à la catastrophe lorsqu'il existe des différences dès le début. Nous allons donc nous asseoir ensemble au début et essayer de savoir où sont les points qui présentent des difficultés.

JAMES BLADEL : Merci. D'autres commentaires à propos de cette question ?
Steve ?

STEVE CROCKER : Heureux d'être ici. Et comme Markus l'a bien dit, cela pourrait être utile. Ce que je vois, c'est une asymétrie. Le Conseil d'administration ne vient pas généralement dans ces réunions avec un point de vue qu'il souhaite imposer. Alors, vous savez, on pense ça comme une négociation... il peut y avoir des questions de fond, des points de vue différents du GAC et de la GNSO, mais ce que j'attends du Conseil, en premier lieu, est de savoir comment arriver quelque part --

CHERINE CHALABY : Steve, on ne vous entend pas ici.

STEVE CROCKER : Désolé, merci. Je disais le GAC -- le Conseil d'administration ne vient pas probablement dans cette réunion de la même façon que le GAC et la GNSO. Et peut-être que le Conseil n'a pas une opinion sur la substance. Je serais plus intéressé à assurer que quel que soit le résultat, ce sera un résultat de qualité et qu'il y a un processus qui continue. Donc je viendrais à -- si je venais ici, j'aurais le souhait d'apprendre et de comprendre de quoi il s'agit, d'identifier les points de friction et de trouver un moyen de faciliter la tâche. Et comme je le disais, apprendre que nous sommes en bonne position pour répondre lorsque quelque chose vient à nous.

JAMES BLADEL : Mike.

MIKE SILBER : Merci, James. Donna, je trouve que votre suggestion est intéressante. Je pense que Steve a mis en évidence une question cruciale ; je pense que tant que l’attente sur le rôle du Conseil d’administration d’observer ou de vérifier ce qui se passe est claire, je pense que c’est très important. Compte tenu de certaines contraintes de temps, ce ne serait pas peut-être l’ensemble du Conseil. Ce serait peut-être un sous-ensemble du Conseil d’administration, mais oui, absolument, pour nous engager dans ces discussions de manière précoce afin que nous puissions comprendre ce qui se passe et ne pas attendre les goulets d’étranglement. Mais jusqu’à maintenant, il y a eu une tentative de lancer la balle au GAC et à la GNSO et dire vous les gars, vous avez un problème, allez-y et trouvez une solution. Et je ne dis pas qu’il faudrait agir différemment, mais plutôt il faut juste regarder ce qui se passe dans l’interaction pour s’assurer que le jeu n’est pas dans une impasse alors que nous ne cherchons pas à savoir ce qui se passe. Je pense que c’est un argument valable. Je vais proposer d’en parler avec le personnel, ainsi qu’avec le secrétariat du GAC pour essayer de trouver un créneau dans le calendrier de la réunion pour -- ou

peut-être il nous suffira d'aller dans notre réunion bilatérale existante. Je ne sais pas si vous pensez à une réunion séparée ou si nous pouvons rééditer vos réunions bilatérales existantes.

JAMES BLADEL : Cherine, puis Donna. À moins que Donna, vous voulez y répondre ?

(Hors micro)

JAMES BLADEL : Oui, ça vous dérange, Cherine ? Donna, puis Cherine.

DONNA AUSTIN : Merci, James. Donna Austin. Il est clair qu'il faut préciser un tout petit peu l'idée. Je crois comprendre que le Conseil n'est pas là comme un décideur, mais je pense que c'est une occasion d'apprentissage. C'est préférable à ce que le Conseil d'administration soit obligé de faire face à quelque chose avec laquelle ils ne sont pas familiarisés lorsque l'on arrive au goulot d'étranglement. Je pense que c'est une occasion d'apprentissage. Et je crois aussi, de mon point de vue, que bien des fois il y a des pressions sur le personnel pour présenter au Conseil des informations sur comment ils perçoivent un problème, mais je pense que si le Conseil peut entendre

directement quelles sont les interactions entre le Conseil et le GAC, cela pourrait aider le personnel à savoir ce qu'ils ont à faire. Je pense qu'il y a donc certains avantages au niveau de l'apprentissage. Merci.

Juste pour savoir s'il faut classer ça parmi les rencontres bilatérales, je ne sais pas si c'est -- si c'est la meilleure option. Je voudrais voir dans notre calendrier des sessions dédiées aux discussions trilatérales. Merci.

JAMES BLADEL : Merci Donna. Cherine, Bruce, David.

CHERINE CHALABY : Pour ma part, je suis d'accord avec la suggestion. Je crois que c'est une très bonne suggestion. Surtout si elle a lieu de manière précoce, avant la création et l'approbation d'un PDP, pour pouvoir aborder la question de manière précoce. Mais comme tout le monde l'a dit, je ne m'attends pas à ce que le Conseil arrive avec une décision prise. Les membres individuels du Conseil seront là pour écouter, pour comprendre. Et ils peuvent exprimer leurs points de vue, mais ce seraient probablement des points de points de vue individuels à ce stade. Je veux juste gérer cette attente en avance. Merci.

JAMES BLADEL : Bruce.

BRUCE TONKIN : Juste un commentaire sur la proposition de Donna, que je soutiens. Je pense que j'ai fait la même suggestion il y a deux ans quand nous avons reçu la politique sur les noms des OIG et puis nous avons reçu l'avis du GAC. Parce que je pense qu'il est important que les groupes qui ont des points de vue divergents se mettent d'accord. Et je suis d'accord qu'il doit y avoir une session dédiée.

Je pense que ce qui est particulièrement important c'est de s'assurer que tout le monde ait le droit de disposer des documents d'information avant la réunion. En utilisant l'IETF, par exemple. Le principe général est que si vous n'avez pas lu la version préliminaire, vous ne devriez pas prendre le micro et en parler. Et ce principe, je crois que nous pourrions l'utiliser davantage... Mais les documents d'information doivent être accessibles. Parce qu'assez souvent, je vois ce genre de discussion, et je pense qu'avec le -- pendant la réunion des registres/bureaux d'enregistrement avec le Conseil l'autre jour... et un des membres est entré dans les détails sur RDAP et la majorité du Conseil d'administration ne savait pas de quoi il s'agissait. Alors, une conversation à ce niveau n'est pas utile dans le contexte du reste du Conseil. Et même, si vous -- je peux

imaginer qu'il y a des gens à la GNSO et certaines personnes dans le GAC qui connaissent la question des OIG à fond, mais il y a probablement eu 200 personnes dans la salle qui ne savaient pas de quoi vous parliez. Je pense donc qu'avant de mener ces sessions vous devez être vraiment clair, voici le document d'information qui est accessible. Il est long de quelques pages qui énoncent les deux postes, et puis quand vous venez dans la salle vous êtes préparé pour comprendre de quoi il s'agit. Parce qu'il ne suffit pas de prévoir la session. Il faut s'assurer que nous ayons tous bien informés quand ils arrivent.

JAMES BLADEL : Merci, Bruce. David.

DAVID CAKE : Et je pense qu'il a -- je veux dire, je prends note, le Conseil ne viendra pas avec une proposition de fond à cette sorte de -- vous savez, qu'ils ne sont pas -- qu'ils n'ont pas une position, mais il est également important de noter que ce n'est pas -- il s'agit d'un -- juste le fait que c'est le conseil -- la réunion du conseil de la GNSO plutôt que l'option -- vous savez , le groupe de travail implique que le conseil n'est pas réuni avec l'option -- pour discuter -- cette réunion ne serait pas pour discuter des points de -- de politique elle-même ou quoi que ce soit, nous y travaillons. Il s'agit d'une réunion pour démêler le processus de

la façon dont nous traitons un désaccord plutôt que les détails spécifiques du désaccord. Et nous avons tout un tas de -- on a le GAC, tout le travail que nous avons fait avec le GAC, un engagement précoce avec la GNSO et l'agent de liaison etc. -- sont tous conçus pour identifier les désaccords de manière précoce et d'en discuter et de nous assurer nous abordons la question. Nous -- il s'agit -- à mon avis -- donc ce serait une réunion juste pour -- comprendre principalement la manière dont nous gérons le processus de désaccord d'une façon relativement simple et utile.

De par sa nature. Donc cela ne veut pas -- je tiens juste à préciser ce point. Ce n'est pas que la GNSO arrive et souhaite que le conseil, vous savez, statue sur des questions spécifiques de désaccord ou quoi que ce soit. Ce n'est pas son rôle. Le rôle du conseil consiste à gérer le processus, pas à faire la politique. Alors, je l'espère, nous aurons -- mais, si tout va bien, nous allons identifier de manière précoce les points de désaccord et ensuite travailler dans le processus ; c'est ce que nous avons fait ici et je voulais tout simplement essayer de clarifier...

JAMES BLADEL :

Merci David. Donna.

DONNA AUSTIN :

Merci, James. Donna Austin. Juste pour répondre à David, je crois qu'il faudrait penser à une conversation autour de la substance, pas tellement sur le processus. Il pourrait donc -- et c'est pourquoi nous devons penser en fait à une conversation entre le GAC et, éventuellement, ceux qui travaillent dans le groupe de travail du PDP.

Mais le conseil est concerné. Il faut comprendre comment cela se passe dans la pratique et cela veut dire où nous voulons arriver. Mais, essentiellement, le but ici est de ne pas nous mettre dans cette position dans laquelle l'avis du GAC est incompatible avec les recommandations du PDP.

Nous savons déjà que, avec les procédures subséquentes, il y a un certain nombre de sujets sensibles pour le GAC. Et leur façon de penser est probablement très en contradiction à la façon -- les discussions qui se poursuivent au sein du groupe de travail du PDP. Cela représente donc une responsabilité pour le conseil, parce que nous essayons de gérer le processus du PDP et nous assurer que nous obtenons de bons résultats et aussi trouver un moyen pour que ces discussions se déroulent de manière précoce, avant d'entrer dans la situation de, vous le savez, deux années de travail vraiment dur sur les recommandations du PDP et l'avis du GAC est incompatible avec ces recommandations. Voilà la raison pour laquelle j'ai suggéré ça.

DAVID CAKE : Si je peux répondre rapidement dans ce cas ce serait très bien. Mais la réunion ne devrait pas se dérouler avec le conseil de la GNSO, mais avec les membres du groupe de travail du PDP. Et le rôle du Conseil d’administration à cet égard serait moins clair. Parce que, comme je le disais, le Conseil ne devrait pas peser sur les opinions de la manière que ce soit. C’est quelque chose à laquelle il faut réfléchir, je suppose, aller de l’avant quant à ce que nous pouvons faire et qui sera utile.

JAMES BLADEL : OK. Merci. Plus personne dans la queue. Je ne sais pas si quelqu’un d’autre veut faire des commentaires à ce sujet. Steve.

STEVE CROCKER : Non. J’ai -- nous pouvons passer à un point encore plus difficile.

MIKE SILBER : Juste pour que cela marche, parce qu’il y a des décisions de soutien au Conseil, je suggère vous Donna, vous ou une ou deux personnes de plus du conseil de la GNSO qui s’engagent avec notre équipe de planification -- et je propose George et Ram. Et ensuite le personnel peut contacter le GAC et nous pourrons réellement commencer à travailler sur la question à

Copenhague au lieu de voir tout ça comme une bonne idée mais nous sommes coincés et on se sait pas qui, etc. et rien ne se passe. Je suggère donc deux petits groupes. Et puis nous allons engager le GAC et leur équipe de planification à faire la même chose.

JAMES BLADEL :

Merci, Mike. Nous allons prendre ça comme une action. Je voulais juste dire que Goran nous a rejoints pendant la conversation.

Goran, je ne sais pas si vous avez des commentaires ou des remarques ou si vous souhaitez passer au point suivant. Passer au point suivant. D'accord.

Le point suivant que nous avons identifié est quelque chose sur laquelle vous devez avoir entendu parler cette semaine. Et c'est la discussion en cours concernant les différences, différences potentiellement mineures sur le fond, mais des différences significatives dans la procédure entre l'avis du GAC relatif aux protections pour les noms et les acronymes des OIG et le PDP de la GNSO complet qui a été soumis au Conseil d'administration je crois qu'au début de 2014, ainsi que le PDP en cours qui porte sur la question des OIG et leur capacité d'accéder aux droits curatifs comme les principes UDRP. Je voudrais discuter librement à cet égard ici. Et certainement pour moi, peut-être,

Mike, vous avez dit simplement plonger dans la substance ou Bruce. Nous voulons -- nous ne voulons pas commencer en assumant que tout le monde est pleinement informé sur ce sujet en particulier. C'est une question complexe. On l'a abordée depuis longtemps. Je pense que personne du conseil actuel n'a été impliqué quand cela a commencé ; c'est une question qui a donc survécu à chacun d'entre nous à ce stade. Nous voulons simplement ouvrir un espace de questions / réponses, voir où nous en sommes, notre statut, et ce que nous pensons sur les prochaines étapes. Mais je pense que, d'une manière générale, il faut analyser le passé pour identifier le chemin à suivre. Voici le défi auquel on est confrontés dans cette réunion.

Je ne sais pas si quelqu'un veut ouvrir la discussion là-dessus ou si nous avons des questions de, peut-être, les membres du Conseil sur ce qu'est en définitive la protection des OIG. Je ne blâmerais personne -- en fait, je convoiterais quiconque n'ayant pas suivi ceci de très près. Alors, nous pouvons démarrer avec Phil, allez-y

PHILIP CORWIN :

Merci, James. Et, bienvenus les membres du Conseil d'administration. Encore une fois, mon nom est Philip Corwin, un des conseillers du BC. Et j'interviens en ma qualité de coprésident du groupe de travail actuellement actif sur les

processus de droits curatifs pour les organisations internationales intergouvernementales.

Mon coprésident, qui n’est pas avec nous à Hyderabad, est Petter Rindforth, ancien conseiller et membre de l’unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle. Je tiens à noter que, tout au long du travail de notre groupe de travail, nous avons reçu l’exceptionnel soutien de Mary Wong et Steve Chan, membres du personnel. Sans leur soutien, nous n’aurions pas pu progresser comme nous l’avons fait. Je voudrais faire une mise à jour de haut niveau et vous dire où nous en sommes dans notre processus, qui est séparé des mesures préventives qui ont fait l’objet de recommandations incompatibles avec la GNSO et l’avis du GAC pendant un certain temps.

Nous sommes près de la fin de notre processus. Ce matin même, nous avons mené une réunion pendant laquelle on a discuté la rédaction de la section recommandations de notre rapport préliminaire. Nous nous attendons à publier le rapport préliminaire pour consultation publique à la fin de l’année, vers la fin décembre. Et ce sera le coup d’envoi du processus de consultation publique qui prendra fin début février. En fonction du volume des commentaires, notre rapport final pour le soumettre au conseil de la GNSO ne sera pas probablement prêt

pour la réunion de Copenhague. On y arrivera presque, et celui-ci sera prêt peu après cette réunion.

Je tiens à dire que nous avons été -- je crois que, lorsque les gens verront ce rapport préliminaire, ils verront la formidable énergie, l'effort, la qualité du travail et le fait que nous avons cherché à fonder nos recommandations sur une profonde compréhension du droit existant et du rôle de l'ICANN dans l'élaboration de recommandations de politique. Nous espérons qu'il sera terminé plus tôt. Mais, à cause de la question de l'ICANN -- la portée reconnue que l'immunité judiciaire des OIG était une question clé pour notre groupe de travail, et nous avons ressenti le besoin, en raison de notre manque d'expertise dans ce domaine, d'engager les services d'un expert externe reconnu en droit international.

Je tiens à remercier l'ICANN d'avoir fourni le très, très modeste financement à quatre chiffres qui a payé pour ce travail. Et cette note juridique fera partie de notre rapport final.

Nous avons fait une sensibilisation proactive précoce à la fois aux OIG et le GAC vis-à-vis de notre travail pour qu'ils s'engagent avec notre groupe de travail et nous présentent directement leurs opinions.

Avec la réponse, Peter et moi, on s'est réunis avec le président et deux vice-présidents du GAC à Buenos Aires pour les laisser --

vers le début de notre travail pour leur faire savoir où on en était et pour exhorter à l'engagement de la part des membres du GAC. Pour la raison que ce soit, les membres du GAC ont décidé de ne pas s'engager directement avec notre groupe de travail. Nous avons également contacté les OIG plus tôt. Et la réponse obtenue était qu'à cause de leur mécontentement avec les recommandations des PDP précédents, ils ne s'engageraient pas en tant que membres. Nonobstant ce fait, nous avons reçu des contributions informelles tout au long de notre travail. Pendant une session à Helsinki, le conseiller juridique de trois OIG bien connues s'est engagé avec notre groupe de travail à titre personnel, pas comme représentant officiel de son organisation, de sorte que la proposition du petit groupe des OIG que le Conseil a transmise à la GNSO le mois dernier -- bien que nous n'ayons pas été très familiarisés avec tous ses termes, nous savions que les informations de base étaient connues.

Je pense qu'en voyant notre rapport, vous verrez que, même si nos recommandations ne sont pas identiques à la proposition du petit groupe des OIG, elles reflètent néanmoins le point de vue que nous avons toujours eu pour aider les OIG et faire en sorte qu'elles puissent accéder facilement à des processus de défense des droits curatifs pour traiter tout abus des leurs noms et acronymes dans le système des noms de domaine et que, dans certains cas, nos recommandations sont en fait plus larges

que ce qu'ils ont demandé, bien que pas exactement de la façon qu'ils ont demandée. Je voudrais donc conclure en demandant au Conseil d'administration de garder un esprit ouvert jusqu'à ce que nos recommandations et le rapport atteignent leur version finale. Et, si la GNSO décide de les approuver et de les transmettre au Conseil d'administration pour leur examen ultérieur. Mais je viens -- il y a une différence ici entre cette question du processus des droits curatifs, qui fait encore l'objet d'un PDP en cours, ainsi que les droits de prévention antérieurs. Et il -- vous le savez, ne serait pas -- il serait prématuré, je pense, que le conseil prenne une position à cet égard jusqu'à ce qu'ils voient les résultats. Nous avons l'intention de prendre en compte tous et chacun des commentaires publics reçus et d'ajuster nos recommandations en conséquence.

Mais, encore une fois, je tiens à vous assurer que nous avons été très diligents dans notre travail. Nous avons tendu la main tant aux membres du GAC qu'aux OIG et nous leur avons demandé de s'engager. À mon avis, le résultat du travail est solide. Il donne les recommandations qui fourniront aux OIG une plus grande clarté et leur permettront d'accéder aux processus de défense des droits curatifs sans enregistrements de marques fondées sur d'autres principes juridiques ainsi que d'intenter une action d'une manière qui ne les oblige à concéder aucun aspect de leur immunité juridictionnelle.

Je vais m'arrêter là. Je voulais juste vous faire comprendre à un haut niveau où nous en sommes dans notre travail et vous dire que nous allons présenter une recommandation très prochainement. Merci.

JAMES BLADEL :

Merci, Phil. Juste pour signaler un point de la déclaration et la mise à jour de Phil sur ce travail en cours : il y a deux pièces dans ce puzzle. Probablement plus de deux, mais disons juste deux grandes pièces de ce puzzle. D'une part, le PDP conclu à partir de 2014, et d'autre part le travail en cours qui est dirigé par Phil et Peter. Et je pense que la préoccupation est -- ou tout au moins les premières indications montrent qu'il existe aussi des différences sur le processus du PDP qui doivent être conciliées avec la proposition ou l'avis provenant du GAC. Donc, la situation avec le vieux PDP, nous allons voir une répétition de cette situation à nouveau. Mais j'ai Bruce. Et puis, Steve, vous vouliez... - d'accord. Bruce, Chris, et puis Heather.

BRUCE TONKIN :

Merci, James. Je pense que l'une des choses qui pourraient aider dans l'élaboration de ces questions est vraiment de les ancrer de nouveau à ce qu'est réellement la mission de l'ICANN et à notre objectif ici. Parce que je pense, encore une fois, que ces conversations sont coincées. Et les gens ne peuvent pas

faire le suivi de ce que nous voulons faire. Je voudrais faire un résumé, au moins de mon point de vue, notre mission traite des identificateurs de l'Internet. Elle traite également de la sécurité et la stabilité de ces identifiants et de leur utilisation. Nous sommes obligés de nous conformer aux lois nationales et, je suppose, aux traités internationaux classés comme des lois nationales.

Donc, si nous regardons ce principe et ce que nous essayons de faire, je dirais que dans ce cas, au fond ce que nous disons c'est que nous avons un groupe qui est préoccupé par le risque de confondre ou de tromper le public avec un nom ou un identificateur qui est en quelque sorte utilisé pour tromper ou confondre le consommateur.

Et certes, les registres et les bureaux d'enregistrement ont fait face à ce problème. Les attaques d'hameçonnage sont usuelles. La plupart des registres et des bureaux d'enregistrement auront supprimé des sites qui sont clairement des attaques d'hameçonnage qui encouragent les gens à y introduire des données personnelles et puis sont trompés.

Je regarde un exemple sur mon écran en ce moment. Je vois who.com.areyou. Et who, w-h-o, est aussi un identifiant qui est utilisé par l'Organisation mondiale de la santé. J'invite tout le monde à regarder who.com.areyou maintenant. Je crois que

vous voyez clairement que who.com est une revue. Et il est assez évident, en regardant les pages ici, on parle du mariage de quelqu'un, de la transformation des cheveux de quelqu'un d'autre. Là, vous n'obtenez pas des conseils officiels de santé.

Notre objectif ici est donc de veiller à ce que les identificateurs ne soient pas utilisés pour tromper les gens. Il n'y a absolument rien de mauvais avec quelque chose comme who.com.areyou. Mais, si nous avons vu là des conseils officiels de santé et que ce site voulait se faire passer par l'Organisation mondiale de la santé, le scénario serait bien différent. Nous essayons d'être clairs sur ce que nous essayons de résoudre. Mais personne n'a accès à un identificateur spécifique. En ce qui concerne les lois, nous y faisons attention. Mais même dans la loi de marques, il n'y a pas l'usage exclusif d'un nom. Le droit des marques, au fond, vous donne le droit d'utiliser le nom d'une marque pour un objectif précis.

Je peux utiliser Microsoft, si je veux nommer mon nouveau kart de plage qui ne dispose d'aucun logiciel. Donc, je pense qu'il faut juste garder la perspective ici. Et la perspective qui est ancrée dans ces conversations, quand vous entrez dans un différend, jusqu'à quel niveau on peut dire quelle est la mission ici ? Qu'essayons-nous de résoudre ? Et, en particulier, savoir ce qui se trouve dans notre mandat en tant qu'ICANN et travailler à partir de là. Donc, revenir à ce qu'est notre mission et quel est le

problème que nous essayons de résoudre. Et puis je pense que vous pouvez avoir une conversation, vous savez, comment allons-nous à ce sujet ?

JAMES BLADEL : Merci, Bruce. Chris, à vous la parole.

CHRIS DISSPAIN : Merci bien. Merci, Bruce. Je suis d'accord avec vous. Je suis un peu inquiet maintenant, si les avocats de Microsoft sont à l'écoute, ils se sont probablement précipités pour enregistrer la marque de n'importe quel kart de plage qui se trouve dans la liste.

Je suis d'accord avec ce que vous dites. Je veux juste aborder trois points. Premièrement, dire que je suis d'accord avec ce que vous avez dit. Juste pour être sûr que tout le monde sait ce à quoi nous avons affaire ici, nous avons l'avis du GAC qui se divise en deux - le premier avis est - et je veux mentionner ici que bien évidemment les OIG sont spéciales, et qu'elles ont droit à un traitement spécial. Voilà le premier point de l'avis. Et puis il y a la partie de l'avis qui parle de les réserver. Et Bruce nous en a parlé. Et c'est pourquoi le Conseil est revenu au GAC presque immédiatement et a dit que cela ne va pas marcher.

Deuxièmement, je voulais souligner ce que disait Philippe et il est très clair que le Conseil d'administration a un esprit ouvert.

Et la troisième chose que je voulais dire est de reconnaître l'appel qui a eu lieu-- j'ai oublié combien de temps ça fait maintenant -- il n'y a pas si longtemps -- avec les gens de la GNSO, le Conseil et le GAC. Et reconnaître que pour moi -- et je pense aussi pour Steve qui a participé de l'appel -- le résultat de tout ça c'est qu'il semble probable qu'une action ponctuelle du Conseil d'administration s'avère nécessaire. Je pense que c'est ce que l'on a dit à la fin de l'appel. D'après ce que Philip vient de dire, certainement, nous devrions, jusqu'à ce que le second PDP soit terminé -- ait suivi son processus -- encourager, vous savez, parler, etc. Je pense, par exemple, je peux suggérer que, si la façon dont vous caractérisez vos recommandations, je pense -- et si vous vous sentiez prêt à parler -- parler aux OIG et leur expliquer la question, et que ce ne soit pour eux rien qu'un bout de papier. Ce serait peut-être utile. Mais c'est une question qui vous appartient entièrement. J'espère que cela leur montrera que nous avons un esprit ouvert et que nous devrions attendre jusqu'à ce que vous aurez terminé votre travail.

PHILIP CORWIN :

Juste en termes de -- Phil, pour l'enregistrement. Si on parle des OIG, si elles sont au courant de nos recommandations

préliminaires, elles sont très au courant. Nous sommes conscients que, même si elles n'ont pas été officiellement membres de notre groupe de travail, tout ce que nous avons fait a été totalement transparent et documenté. Elles ont surveillé les transcriptions et les MP3 de notre travail. Nos recommandations préliminaires ont été diffusées sur notre liste par les membres et les observateurs. Elles ont été dévoilées lors d'une séance plus tôt ce matin. Elles sont très familiarisées avec ce que nous avons fait. Et c'est tout ce que je vais dire. Il est impossible qu'elles ne soient pas au courant si elles ont un intérêt dans ce domaine.

CHRIS DISSPAIN :

Désolé. Je suis d'accord, et je l'accepte. Peut-être que je ne me suis pas exprimé très clairement. Ça je le comprends. Ce que j'ai voulu dire c'est que vous avez fait quelques commentaires -- sur -- vous savez -- nous pensons que --... Et je dis juste que je me demande si une conversation qui explique pourquoi vous pensez ça et -- plutôt que de mettre l'accent sur la rédaction elle-même, -- en fait une interaction pour dire [incompréhensible]. Cela pourrait être utile. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

JAMES BLADEL : Merci, Chris. Heather, à vous la parole.

HEATHER FORREST : Merci James. Heather Forrest. Chris, merci de vos commentaires.

Ma question est un suivi de ce que vous avez dit. Outre le rapport initial ou le rapport final du PDP des droits curatifs, y a-t-il autre chose, à titre d'information, que la GNSO puisse fournir au Conseil d'administration par rapport à cette question pour l'aider dans ses délibérations ? Merci.

CHRIS DISSPAIN : Je ne peux pas penser à quelque chose à ce stade. Si vous aviez des conversations ce serait utile car nous pourrions évaluer comment ça se passe. Mais, à part ça, je ne peux pas penser à autre chose. Merci.

JAMES BLADEL : Merci, Chris. Et ce serait vraiment bien si vous pouviez fournir quoi que ce soit pendant l'intervalle alors que le PDP en cours prend fin ? David.

DAVID CAKE : Je voulais juste - et je sais que ce ne sera vraiment pas une nouvelle pour la plupart du Conseil d'administration. Mais il y a quelque chose qui me vient à l'esprit sur les PDP conclus en

2014. Certain ignorance, je pense, de certaines personnes impliquées sur les contraintes de la GNSO pour faire ceci. C'est un PDP terminé. Le conseil et la GNSO n'ont en aucune façon le droit de négocier sur ce qui devrait être dans un PDP terminé. Nous avons des règles très strictes sur les conditions dans lesquelles nous sommes en mesure - nous sommes en mesure de revenir en arrière et de rouvrir un PDP.

Quelqu'un vraiment - tout groupe étant vraiment malencontreux à ce sujet n'est pas une raison suffisante pour que très souvent on soit malencontreux au sujet d'un PDP. Si nous devons revenir en arrière et revoir ces questions, pour que ce soit vraiment clair que la GNSO est très limitée sur la manière de rouvrir et de revoir ces recommandations,

Il faudrait établir ce qui devrait être modifié d'une manière permettant à la GNSO de reconsidérer et de rouvrir plus facilement, eh bien, ce serait quelque chose qu'il faudrait vraiment faire. Si nous avons à dire pourquoi ceux-ci -- le PDP est défectueux, vous savez, si nous avons fait une erreur, il faut être spécifique. Il faut que l'on nous demande -- nous avons besoin de recevoir des fondements -- des fondements suffisamment détaillés pour rouvrir un PDP, non pas simplement en être informés -- bien, les résultats ne sont pas acceptables. Alors oui, juste faire le point. Ce serait très -- très utile si nous -- si dans le réexamen pour savoir si le PDP 2014 de

la GNSO doit être rouvert, il faut bien comprendre les contraintes et ce qui -- si l'on est en mesure de le rouvrir -- et que tout le monde le comprenne, y compris le GAC. Merci.

JAMES BLADEL :

Merci, David. Juste pour résumer... Je pense que quelle que soit notre interaction avec le GAC -- nous devons -- nous devons indiquer que nous avons un mécanisme mais que -- mais que nous sommes réticents à prendre cette voie. Nous pourrions nourrir l'idée que le conseil d'administration, par exemple, pourrait rejeter nos recommandations du PDP qui sont actuellement en attente pour une décision. Nous pourrions aussi considérer de revenir en arrière s'il y avait une défaillance claire et convaincante dans les fondements ou l'information considérée à l'origine dans le PDP qui pourrait amener à des recommandations défectueuses. Si l'on pouvait, vous savez, si l'on pouvait nous démontrer qu'il y a eu une faute irréfutable de la part du PDP, alors certainement ce serait une nouvelle occasion pour que le conseil de la GNSO convoque à nouveau ce groupe, ou une partie, et reprenne la question. Mais, si ces déclencheurs n'existaient pas, nous sommes contraints à ce que nous pouvons faire, comme David l'a bien dit. Alors -- merci d'avoir soulevé cette question, David. Cherine, à vous la parole, puis Donna.

CHERINE CHALABY : Merci. Je voulais revenir à Phil. Vous avez mentionné que vous voulez être sûr que le Conseil ait un esprit ouvert et Chris a répondu à votre commentaire, et je dois dire que suis tout à fait d'accord avec Chris à cet égard. Je voulais, excusez-moi, aller plus loin et voir s'il y a une préoccupation du fait que le Conseil n'ait pas un esprit ouvert ou pourrait passer directement à une conclusion ? Assurez-vous que votre préoccupation a été pleinement abordée.

PHILIP CORWIN : Excusez-moi, je parle juste à titre personnel, je n'ai pas eu une grande préoccupation, mais je voulais simplement faire remarquer qu'il s'agit ici d'un PDP ouvert. Nous approchons de la conclusion de ce processus, et si je comprends bien le processus conformément aux statuts constitutifs, je crois que c'est la bonne façon de gérer la partie de CRP de cette question relative aux OIG, qui est séparée de la partie précédente des protections préventives. Nous laisser conclure le processus, présenter un dossier final et des recommandations au conseil complet. Au printemps prochain, le conseil acceptera ou rejettera, et s'il l'accepte, il le transmettra au Conseil et puis le GAC, s'il n'est pas d'accord, il peut donner son avis -- un avis conforme ou pas aux statuts constitutifs. C'est la bonne façon de

gérer la partie du processus des droits curatifs de cette question relative aux OIG. Donc je n'ai pas un énorme problème, mais j'ai juste pensé que c'était bon de dire, vous le savez, qu'il serait prématuré que le Conseil prenne position pour ou contre nos recommandations potentielles avant de compléter le processus des statuts constitutifs.

CHERINE CHALABY : OK. Merci. Je comprends maintenant. Merci.

JAMES BLADEL : Merci, Phil et Cherine. Puis Donna, ensuite Rubens, et puis nous allons clôturer ce débat pour passer à la question suivante. Donna.

DONNA AUSTIN : Merci, James. Donna Austin. Chris, je voulais simplement répondre à quelque chose que vous suggérez par rapport au PDP des droits curatifs et peut-être, Phil, c'est quelque chose que nous devrions envisager. Le PDP des droits curatifs est proche de son rapport initial et il y aura une période de consultation publique à ce sujet. Ce serait peut-être une bonne idée qu'au moment de la publication du rapport initial, nous essayions de fournir un document d'information au GAC sur ce rapport initial, afin qu'ils puissent être bien informés et fournir

des commentaires pour la période de commentaires. Je pense donc que c'est quelque chose à laquelle nous devrions penser et bien sûr l'offrir au GAC.

PHILIP CORWIN :

Ouais, je serais heureux de participer de ces informations. Je suis sûr que -- je ne veux pas l'engager, mais je suis sûr que Heather sera disposée, quel que soit le format. Et, en fait, au cours de notre session du groupe de travail de ce matin, j'ai dit au personnel que nous devons nous assurer, lorsque nous émettrons notre rapport préliminaire vers la fin du mois prochain, que nous devrions être sûrs qu'il est transmis au GAC et au petit groupe des OIG afin qu'ils en soient informés, qu'ils sachent que la période de commentaires est ouverte et que leur contribution est bienvenue et que nous allons donner plein crédit à ce que -- cela ne veut pas dire que nous allons accepter et changer le rapport sur la base de leurs commentaires, mais que nous allons absolument les prendre en compte. Et tout -- s'ils signalent une faute, nous interprèterons la loi ou un problème non identifié devant être abordé et nous ferons les changements avant que le rapport final ne soit délivré.

DONNA AUSTIN :

Merci, Phil. Et juste - je sais que nous parlons des protections des OIG en ce moment, mais l'un des autres défis pour le conseil

en ce qui concerne les deux recommandations en suspens du PDP est qu'il est - cette question des OIG est dans une certaine mesure liée à celle de la Croix-Rouge, et nous voulions juste être sûrs que ce n'est pas - que nous n'oublions pas la question de la Croix-Rouge parce qu'on est concentrés sur la protection des OIG, mais il faut tenir compte de la question de la Croix-Rouge.

JAMES BLADEL : Merci. Bruce, c'est pour Donna ou -- OK. Allez-y.

BRUCE TONKIN : Juste un commentaire. Je crois qu'une des choses uniques dans la Croix-Rouge c'est qu'il y a des lois nationales de protection de la Croix-Rouge que nous devons respecter. Et encore une fois, je pense que si nous revenons aux principes, vous le savez, où il existe une loi nationale, nous identifions les lois nationales concernées et ensuite nous partons de là. Je pense que c'est en fait un cas différent -- Eh bien, en fait c'est un cas particulier, mais il n'y a réellement pas de loi nationale là, et je pense qu'il est convenable d'y réfléchir.

JAMES BLADEL : Merci, Bruce. Rubens et puis Keith. Keith vous voulez -- bon, Rubens, à vous le dernier mot.

RUBENS KUHL : Rubens Kuhl, groupe des représentants des opérateurs de registre. De la lettre que nous avons reçue du Conseil, une des propositions du petit groupe était de permettre aux OIG d'utiliser le règlement de litiges pour les domaines qui contiennent leur acronyme. Je tiens à faire remarquer que cela pourrait permettre à l'ONU, aux Nations Unies, d'utiliser l'UDRP sur fun.com et ce ne serait pas drôle du tout. C'est pour ça que nous avons les PDP. Il s'agit d'un détail à ne pas négliger dans le PDP, quelles seraient les conséquences, et c'est le problème de faire en sorte que les activités du petit groupe ne parviennent pas à résoudre ce type de question. C'est ce que je voulais signaler.

JAMES BLADEL : Merci, Rubens. Chris, vous avez --

CHRIS DISSPAIN : Oui, juste pour dire que ce n'est pas ce que je comprends d'après ce qu'il a dit. Et si c'est ce qu'il dit, eh bien, il ne faudrait pas. C'est -- ce serait -- c'est fou. Je veux dire, cela n'a aucun sens du tout, et je pense que personne ne peut croire que ce soit le cas, y compris, je le soupçonne, les OIG. S'il dit ça, je m'excuse. Il ne faudrait pas dire ça.

JAMES BLADEL :

Merci, Chris. OK. Juste un commentaire, si vous me permettez de faire un éditorial. Pour les membres du Conseil d'administration, les membres de l'auditoire ou les participants, si c'est votre premier contact avec la question des OIG, bienvenus à la fête. Il y a pire encore.

[Rires]

L'option -- la clé ici est que c'est vraiment -- moins nécessaire pour les OIG et les acronymes des OIG. Il y a des enjeux généraux en jeu et c'est un peu pourquoi vous voyez un groupe diversifié et souvent controversé comme la GNSO s'exprimant essentiellement en une seule voix, à savoir que le processus d'élaboration de politiques communautaire se déroule sur une proposition très spécifique venant des gouvernements et des OIG. Et de mon point de vue personnel quand je vois -- je pense que plus notre avis sera spécifique et détaillé, plus nous allons aborder ces questions qui doivent être réconciliées en quelque sorte et nous n'avons pas nécessairement une façon très propre de le faire. Il est donc important que quand vous -- quand vous entendez cela de nous, quand vous entendez cela du GAC, quand vous entendez cela des OIG dans les couloirs, s'ils -- s'ils mènent des conversations individuelles avec les gens, quand vous lirez ceci dans des communiqués, il s'agit -- c'est vraiment

la question plus large que nous essayons de forger -- c'est cette réconciliation entre des avis très précis et des PDP très spécifiques et ce que nous faisons quand le coup est raté. Voilà donc ce qui nous amène ici aujourd'hui. J'ai mentionné au tout début que nous essayons d'être conscients sur comment on est arrivés ici mais aussi d'essayer de trouver un chemin à suivre. Je veux dire, continuer à discuter le calendrier et la chronologie c'est -- je crois que cela ne nous -- ce ne porte vraiment plus des fruits. Et nous serions heureux de vous aider à fournir toute autre information, s'il y a des questions qui manquent ou quoi que ce soit qui pourrait vous aider à prendre une décision.

Quelqu'un d'autre du Conseil d'administration ou de la GNSO a autre chose à présenter ? Je pense que nous avons jusqu'à 01h30, est-ce exact ?

(Hors micro).

JAMES BLADEL : OK. Alors, on a deux minutes ? Rinalia.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci James. Rinalia au micro. Je voulais juste savoir quel est le progrès concernant le plan d'exécution pour la révision des recommandations de la GNSO ? On est sur la bonne voie ? Peut-on s'attendre -- Peut-on s'attendre à le recevoir en décembre ?

JAMES BLADEL : Je crois que le conseiller responsable de la question n'est pas ici, mais la dernière mise à jour, je crois avoir entendu que l'on était sur la bonne voie. Et je sais que quand la date de livraison sera proche, nous aurons probablement une mise à jour. Mais la dernière information c'est que tous les systèmes marchent. Steve, avez-vous d'autres commentaires ? Bruce, Goran, quelqu'un d'autre ?

BRUCE TONKIN : Mon seul commentaire serait... je remarque que vous avez identifié certains des domaines où vous rencontrez des difficultés, mais ce qui serait -- ce qui serait une sorte de -- où sont vos trois principaux projets de politique auxquels vous destinez de nombreuses ressources, juste pour que le Conseil ait une idée des activités d'élaboration de grandes politiques de la GNSO en ce moment ?

JAMES BLADEL : Vous avez manqué ma présentation de samedi, Bruce ?

BRUCE TONKIN : Probablement. Je croyais que j'étais assis à côté de vous.

JAMES BLADEL : C’est vrai. Vous étiez assis tout près de moi. Je m’en souviens. On peut y revenir. Mais en fait, nous avons dix pistes de travail pour l’élaboration de politiques qui se trouvent à divers stades du cycle de vie du PDP. Il y en a quatre, y compris celle sur laquelle Phil a fourni une mise à jour assez complète. Il y en a trois autres qui sont en cours en ce moment, y compris une révision de tous les mécanismes de protection de droits. On a une révision du service d’annuaire de données d’enregistrement (RDS), manière élégante de dire WHOIS, et puis les séries subséquentes, les questions subséquentes pour les séries subséquentes des nouveaux gTLD. Ces aspects consomment une bonne partie de la largeur de bande de la communauté. Et en raison de la manière dont ces PDP sont structurés et à cause de leur portée, on s’attend à ce que l’on ait besoin de quelque temps, voire des années, pour traiter ces questions. Je dirais ces questions. Rinalia a mentionné la révision de la GNSO et le plan de mise en œuvre que nous menons là. Et puis il y a bien d’autres questions relatives aux questions internes, notamment nos propres statuts constitutifs et la manière dont nous allons devenir des participants permanents de la communauté habilitée.

STEVE CROCKER : Juste un petit détail. Je crois que le WHOIS est une manière peu soignée de dire services d'annuaire de données d'enregistrement.

JAMES BLADEL : Vous savez, les vieilles habitudes sont difficiles à perdre. Cela nous amène à ce moment. Je voulais signaler, pour ceux qui ont participé peut-être de la réception hier soir, c'est la dernière fois que nous verrons Bruce, notre membre de la GNSO nommé au Conseil d'administration. Nous voulons lui dire un grand merci pour son service, ses neuf ans de service au Conseil d'administration de l'ICANN. Je veux signaler que vous avez participé de toutes les questions importantes traitées pendant la dernière décennie. Nous vous remercions du temps que vous avez consacré à la communauté dans son ensemble, de votre expertise et de votre engagement. Merci beaucoup.

[Applaudissements]

STEVE CROCKER : Je voudrais ajouter...

Excusez-moi, je voudrais ajouter quelque chose. Bruce le mérite. C'est déjà -- il y en aura d'autres, je suppose. Comme James l'a dit, Bruce a travaillé au Conseil pendant neuf ans. Et il serait là pour neuf ans de plus si nous pouvions le garder. Je

crois que nous vous devons également une salve d'applaudissements du fait de nous avoir envoyé un des meilleurs membres du Conseil que nous n'avons jamais eu. Un grand merci au nom du Conseil d'avoir choisi un des meilleurs d'entre vous et un des meilleurs avec qui j'ai eu l'honneur de travailler. Vous avez placé la barre très haut. Becky semble très bonne aussi.

[Rires]

Mais bon -- le temps nous le dira. Merci.

JAMES BLADEL : Merci. Et merci à tous de votre présence. Nous espérons que vous aurez apprécié cette session et je suppose que nous pouvons arrêter l'enregistrement.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]